



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 21 janvier 2005

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :
le 10 janvier 2005

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 26 janvier 2005

**Acquisition d'une parcelle de terrain 6 rue de la Routière (AE n°
485p), en vue du désenclavement de l'ilot situé en zone NAH2 du
Plan d'Occupation des Sols et de son urbanisation**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, Mme Françoise HALAT, M. Alain GARCIA, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, M. Jean-Louis EPPLIN

Secrétaire de séance :

Monsieur Rodolphe CHALLET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Jacques LAMARQUE donne pouvoir à Mme Annie COUTUREAU.
Mme Nathalie BEGUIER donne pouvoir à M. Rodolphe CHALLET.
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.
Mme Michelle LE FRIANT donne pouvoir à M. Alain GARCIA.
M. Stéphane TRONEL donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.

Excusés :

Conseillers :

Mme Catherine DEGUERCY, M. Joël RENOUX, Mme Christabelle CHOLLET

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 janvier 2005

DELIBERATION D20050022

**485p), en vue du désenclavement de l'ilot situé en zone NAH2 du
Plan d'Occupation des Sols et de son urbanisation**

Monsieur Gilles FRAPPIER, Adjoint au Maire, expose :
Mesdames et Messieurs,
Après examen par la Commission Générale,
Sur proposition du Maire,

Dans le cadre du Droit de Prémption Urbain (D.P.U.), la Ville de Niort a été informée de la vente de la parcelle cadastrée section AE n° 485p, 6 rue de la Routière, au prix de 22,00 €/m², hors frais de notaire et d'agence. La Ville a considéré ce prix trop élevé pour un terrain nu, sans correspondance par rapport aux prix habituellement observés sur le marché de l'immobilier pour des parcelles similaires, ce d'autant qu'elle a acquis récemment une parcelle plus étroite mitoyenne à un prix de 17 €/m². Le service du Domaine, consulté, a émis un avis fixant la valeur à 17,60 €/m², hors frais de notaire et d'agence.

Sur cette valeur, un accord amiable a pu être conclu entre le vendeur (Madame RIMBAULT Marcelle) et la Ville, par l'intermédiaire de l'agence immobilière chargée de la vente de la propriété, laquelle représente une superficie d'environ 2175 m² (la surface exacte sera déterminée par géomètre-expert). La Ville édifiera les clôtures séparant la partie acquise du reste de la propriété restant appartenir aux vendeurs. Cette parcelle permettra à la Ville de poursuivre le désenclavement du cœur d'ilot de la zone NAh2 et d'y réaliser ensuite une opération d'urbanisme comportant quelques logements sociaux.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver l'acquisition de la parcelle cadastrée section AE n° 485p au prix de 17,60 €/m², conformément à l'avis du Domaine, pour environ 2175 m², étant entendu que la superficie exacte sera déterminée par géomètre expert ;
- autoriser Le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte à intervenir qui sera reçu par Maître DECRON-LAFAYE, Notaire à Niort, tous les frais et droits y afférents, y compris ceux d'agence et de géomètre, étant supportés par la Ville de Niort.

La dépense sera imputée au chapitre 21-8241-2111 du budget.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN
L'Adjoint au Maire

Gilles FRAPPIER

[Ordre du jour](#)